

NOTE DE SYNTHESE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Présents : Bernard BLASER, Michèle CHABOISSIER, Jean Yves DUPAS, Myriam KELLER, Angélique LATHUILLIERE, Jean-Christophe PARENTHOUX, Romain POINSIGNON, Monique PREMILLIEU.

Absents excusés : Tracy BANGE, Pierre BROCHET, Gilles CHARVIN, Pierre GUILLET, Catherine TROIANO, Bernard-Pierre NANTERME

Les pouvoirs :

Pierre BROCHET donne pouvoir à Bernard BLASER
Pierre GUILLET donne pouvoir à Monique Prémillieu
Catherine TROIANO donne pouvoir à Angélique LATHUILLIERE
Tracy BANGE donne pouvoir à Jean-Yves DUPAS
Gilles CHARVIN donne pouvoir à Myriam KELLER

Absent non excusé : Bernard REUTER.

Désignation d'un secrétaire de séance. Bernard Blaser est désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2023

ORDRE DU JOUR :

2023_04_01 FINANCES : Budget Principal - Approbation du compte de gestion

Madame le Maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion de exercices 2022.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent / les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés/ les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été présenté de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées/

➤ **DEL 2023_04_01 FINANCES : Budget Principal - Approbation du compte de gestion**

Approuve le compte de gestion du Budget Principal du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

➤ **DEL 2023_04_02 FINANCES : Budget Annexe Eau et Assainissement - Approbation du compte de gestion**

Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

➤ **DEL 2023_04_03 FINANCES : Budget Annexe Ecole et Périscolaire - Approbation du compte de gestion**

Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Ecole et Périscolaire du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2023_04_ FINANCES : Approbation des comptes administratifs 2022

Reporté au prochain conseil municipal.

- **DEL 2023_04_04 FINANCES** : Budget Principal - Approbation du compte administratif 2022

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	958 907.06 €	957 757.32 €	- 1 149.74 €
Résultats antérieurs reportés		187 643.92 €	187 643.92 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022			186 494.18 €
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	229 406.30 €	178 943.35 €	- 50 462.95 €
Résultats antérieurs reportés		187 045.18	187 045.18 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022			136 582.23 €

Délibération reportée au prochain conseil faute de quorum

- **DEL 2023_04_05 FINANCES** : Budget Annexe Eau et Assainissement - Approbation du compte administratif 2022

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	154 159.96 €	172 049.29 €	17 889.33 €
Résultats antérieurs reportés			
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022			17 889.33 €
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	286 066.08 €	382 788.54 €	96 722.46 €
Résultats antérieurs reportés	-42 252.23 €		- 42 252.23 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022			54 470.23 €

Délibération reportée au prochain conseil faute de quorum

- **DEL 2023_04_06 FINANCES** : Budget Annexe Scolaire et Périscolaire - Approbation du compte administratif 2022

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	217 075.01 €	415 654.98 €	198 579.97 €
Résultats antérieurs reportés			
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022			198 579.97 €
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	66 392.94 €	13 224.91 €	- 53 168.03 €
Résultats antérieurs reportés	- 76 229.78 €		- 76 229.78 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022			- 129 397.81 €

Délibération reportée au prochain conseil faute de quorum

2023_04_07 FINANCES : Budget Principal - Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal sous la présidence de Madame Myriam KELLER, Maire,
Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Budget Principal

- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Un déficit de fonctionnement de 1 149.74 €

- À l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 149.74 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	187 843.92 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	186 494.18 €
D Solde d'exécution d'investissement	136 582.23 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 186 494.18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	186 494.18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €



POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_08 FINANCES : Budget Annexe Ecole et Périscolaire - Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal sous la présidence de Madame Myriam KELLER, Maire,
Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Budget annexe Scolaire et Périscolaire

- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de : 198 579.97 €
- À l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	198 579.97 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	198 579.97 €
D Solde d'exécution d'investissement	-129 397.81 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -129 397.81 €
AFFECTATION = C	=G+H 198 579.97 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	129 397.81 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	69 182.16 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €



POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04 FINANCES : Vote des budgets Primitifs 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2023 du budget Principal, du budget annexe Scolaire et Périscolaire comme suit :

Budget Principal :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 064 959.58 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **1 890 582.08 €**

Budget annexe Scolaire et Périscolaire :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **356 323.16 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **274 908.25 €**

➤ **DEL 2023_04_09 : Vote du budget primitif de l'exercice 2023, Budget Principal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 du budget principal arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	1 064 959.58 €	1 064 959.58 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 890 582.08 €	1 890 582.08 €
TOTAL	2 955 541.66 €	2 955 541.66 €

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

➤ **DEL 2023_04_10 : Vote du budget primitif de l'exercice 2023, Budget annexe Scolaire et Périscolaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 du budget principal arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	356 323.16	356 323.16
SECTION INVESTISSEMENT	274 908.25	274 908.25
TOTAL	631 231.41 €	631 231.41 €

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_11 FINANCES : Transfert du compte de résultat du budget Eau et Assainissement à la CC Bugey Sud

	RESULTAT	VIREMENT A	DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2021	LA SI		REALISER 2022	RESTES A	PRENDRE EN
		En 2022	L'EXERCICE 2022		REALISER	COMPTE POUR
		-1068		D		L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
INVEST BG	187 045.18 €		- 50 462.95 €		- €	136 582.23 €
FONCT BG	187 643.92 €		- 1 149.74 €			186 494.18 €
INVEST EAU	- 25 351.34 €		58 033.48 €			32 682.14 €
FONCT EAU	39 372.56 €	39 372.56 €	10 733.60 €			10 733.60 €
INVEST ASST	- 16 900.89 €		38 688.98 €		- €	21 788.09 €
FONCT ASST	26 248.38 €	26 248.38 €	7 155.73 €			7 155.73 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
678	reversement excédent eau/asst	17 889.33 €	778	reprise déficit par CCBS	0
22	dépenses imprévues		79	transferts de charges	
68	dotations amortissements		002	Total excédent reporté	204 383.51 €
023	virement à la sect invest				
002	Total déficit reporté	- €		TOTAL REC FONCT :	
	TOTAL DEP FONCT :				

INVESTISSEMENT

001	Total déficit reporté	- €	001	Total excédent reporté	191 052.46 €
1068	reversement excédent eau/asst	54 470.23 €	1068	affectation résultat budget principal	- €
			1068	reprise déficit par CCBS	- €

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_12 FINANCES : Vote des taux d'imposition 2023

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget primitif du budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **360 000 €** ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Article 1er : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

- Taxe sur le foncier bâti : **23,77 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **41,67 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_13 FINANCES : Subventions d'équilibre entre les budgets Ecole et Périscolaire et principal 2023

Chaque année, la commune reverse au budget annexe Scolaire et Périscolaire une somme servant à garantir l'équilibre financier de la section de fonctionnement. Effectivement, sans l'intervention de la commune par le biais d'une subvention le budget annexe serait en déficit.

Pour l'exercice 2023, le montant proposé est de **74 700 €**. Ce montant calculé est provisoire et sera révisé en fin d'exercice une fois que toutes les dépenses et recettes pour 2023 seront comptabilisés.

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_14 FINANCES : Prêt pour la rénovation de la salle multi-activités "Julien Richard".

Madame Le Maire expose la nécessité d'avoir recours à l'emprunt à l'ensemble du conseil municipal pour financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la salle multi-activités « Julien Richard ».

Le Conseil Municipal de Ceyzérieu, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibéré pour le financement de cette opération, 1 300 000 € HT est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : **350 000 €**
- Ligne du Prêt : **BEI à taux fixe**
- Durée de la phase de préfinancement : **3 mois (déblocage de l'intégralité des fonds en juillet 2023)**
- Durée d'amortissement : **25 ans**
- Périodicité des échéances : **Trimestrielle**
- Taux d'intérêt annuel fixe : **3,59 %**

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_15 FINANCES : Délibération fixant les tarifs des concessions du type "cavurne" au cimetière

Madame Michèle Chaboissier informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du nouvel espace cinéraire du cimetière sont terminés. Cet espace propose :

- D'un colombarium composé **6 cases** qui peuvent accueillir d'une à quatre urnes
- De **5 cavurnes** qui peuvent accueillir d'une à quatre urnes
- D'un jardin du souvenir

Le cavurne est une sépulture individuelle ou familiale qui se présente sous la forme d'un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en granit. Chaque cavurne est recouvert d'un monument cinéraire (dalle en granit) et peut recevoir d'une à trois urnes.

Les emplacements seraient concédés selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière (voir règlement du cimetière), pour une durée de 15 ou 30 ans selon un tarif fixé par délibération du Conseil Municipal ; à cet effet, il propose la tarification suivante :

TARIFS CIMETIERE	CONCESSION			COLOMBARIUM		CAVURNE	
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
CEYZERIEU PROPOSITION	45 € / m ²	75 € / m ²	120 € / m ²	365,00 €	550,00 €	300 €	450 €

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_16 FINANCES : Attribution de subventions aux associations caritatives

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en 2019, la commune versait annuellement des aides aux œuvres caritatives. Depuis, la suppression du budget annexe du CCAS, la commune ne donne plus à ce type d'association. Or, compte-tenu du contexte social actuel, des familles et habitants de Ceyzérieu bénéficient de l'aide de ces associations.

Madame Le Maire, propose de verser les subventions suivantes :

- ✓ La croix Rouge : 200 € - La commune met déjà actuellement à disposition gratuitement un local.
- ✓ Les Restos du cœur : 200 €
- ✓ Le secours populaire : 200 €

Soit une somme totale de **600 €** en 2023 pour ces œuvres sociales.

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

2023_04_17 FINANCES : Attribution de subventions à l'association SILO

Madame le Maire informe le conseiller municipal qu'une association « SILO » vient de se créer à la suite de la dissolution de l'association « les arroseurs » par un petit groupe de volontaires. Cette association a pour but de favoriser le développement culturel et festif du territoire par le stockage, l'entretien, le prêt et /ou location de matériel ainsi que l'organisation d'événements culturels et festifs.

Madame le Maire et Jean-Christophe PARENTHOUX, vice-président de la commission « Vie associative » ont reçu des membres de cette association afin de mieux saisir leur projet et leur volonté de proposer et mettre à disposition du matériel aux associations du village. Pour cette raison, Madame le Maire et Jean-Christophe PARENTHOUX proposent d'accompagner cette association à hauteur de 250 € pour leur permettre de couvrir leurs frais fixes (assurance, banque, etc.) et ainsi donner la possibilité aux associations Ceyzériolanes, après avoir versé une adhésion de 30 €, de bénéficier gratuitement de la mise à disposition du matériel (Gradins, Barnum, réfrigérateur, kit électricité, etc.).

POUR : 13 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Opération la nature : météo incertaine. Annulation. Rdv au mois de mai pendant le fleurissement.

La séance est levée à 20h05

